

# CONCEPT DE PROTECTION COVID-19



**Royal HC Lausanne**

**Version du 28.08.2020 (v1.0)**

Pour toutes questions relatives à ce document, veuillez vous adresser à :

François-Xavier Rey  
+41 78 759 66 66

Raphaël Barbey, suppléant  
+41 79 221 43 60

**Le présent concept de protection a été élaboré par le Royal HC Lausanne sur la base du concept cadre communiqué par la SIHF (v1.0 du 22 juillet 2020). Les conditions énumérées ci-dessous sont conformes à celles établies par et pour la Regio League.**

## **1. Conditions de participation**

- Les joueurs ou les membres du staff présentant le moindre symptôme de la maladie doivent rester chez eux afin d'éviter toute propagation du virus. Ils sont tenus de prendre les dispositions nécessaires (notamment en termes d'isolement) et suivre les recommandations de la santé publique.
- Les symptômes typiques de la COVID-19 sont : toux (surtout sèche), maux de gorge, insuffisance respiratoire, fièvre (> 37.5°C), sensation de fièvre, douleurs musculaires, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût. Plus rarement : maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, conjonctivite, rhume.
- Même asymptomatiques, les joueurs ou membres du staff qui sont en quarantaine ne peuvent bien entendu pas participer aux entraînements/matches. Un contact étroit avec une personnes testée positive ou un retour d'un pays à risque élevé d'infection selon l'OFSP (<http://shorturl.at/oyz13>) sont deux potentielles raisons de mise en quarantaine.

## **2. Déclaration spontanée**

- La tenue des listes de présence est imposée aux clubs. Sur demande de l'autorité sanitaire, les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être retracés sur une période de 14 jours.
- Les listes de présence englobent l'équipe du Royal HC Lausanne, l'équipe invitée, les arbitres, les entraîneurs, les officiels, les fonctionnaires en cabine et le staff.
- Les joueurs et arbitres inscrits nominativement sur la feuille de match sont exemptés d'enregistrement.
- Les autres personnes s'enregistreront sur un formulaire qui sera mis à disposition. Un responsable de l'équipe invitée remettra le formulaire dûment rempli à un membre du staff du Royal HC Lausanne avant le début du match.

### 3. Vestiaires / Douches / WC

- Les prescriptions en matière de distanciation (1.5m) et d'hygiène sont prioritaires. Si la distance ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire. Les masques ne sont pas fournis par le Royal HC Lausanne. Il est du devoir de chacun d'avoir à disposition un ou plusieurs masques de protection.
- L'accès aux vestiaires est strictement limité aux joueurs, aux membres du staff préalablement définis et aux arbitres.
- Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée dans la zone des vestiaires. Un distributeur de solution hydroalcoolique est disponible en bas des escaliers menant aux vestiaires.
- Il est également possible de se désinfecter les mains dans les vestiaires, qui sont équipés d'un lavabo et d'un distributeur de savon.
- Les aliments ouverts sont interdits.
- Seule une douche sur deux est utilisée.
- L'utilisation de ventilateurs, souffleurs et sèche-cheveux est interdite.
- Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit au minimum. Le vestiaire sera rendu propre au plus tard 45min après la fin du match.
- Dans la mesure du possible, les vestiaires sont aérés au maximum pendant les rencontres (sous surveillance et responsabilité d'un membre de l'équipe)

### 4. Déroulement du jeu

- Echauffement « off-ice » : en plein air et en petit groupe ; désinfection des mains lors du retour au vestiaire
- Echauffement « on-ice » et Saccueil avant match : entrée échelonnée des équipes et des arbitres ; les équipes restent dans leur moitié de glace pour toute la période d'échauffement ; avant le début de la rencontre, les équipes s'alignent sur la ligne bleue et se saluent d'un signe de la crosse.
- A la fin du match : les équipes s'alignent sur la ligne bleue et se saluent d'un signe de la crosse ; pas de poignée de main même en portant des gants ; retour dans le vestiaire de manière échelonnée, sans contact avec les autres joueurs ou le public ; pas de discussions avec les fonctionnaires et les arbitres ; les arbitres retournent dans leur vestiaire sans prendre congé.

## **5. Banc des joueurs**

- Sur le banc des joueurs, le port du masque n'est pas obligatoire pour les joueurs et les entraîneurs. Par contre, il l'est pour le personnel médical et les autres membres du staff.
- Chaque joueur doit pouvoir disposer de sa propre gourde.
- Les masques, les gants et les éventuelles serviettes jetables sont déposés dans une poubelle refermable située vers les bancs des joueurs.

## **6. Banc des pénalités & cabine de chronométrage**

- En cas de pénalités, il est demandé au joueur pénalisé de bien vouloir se rendre sur le banc d'infamie par ses propres moyens. A la fin de sa pénalité, il retourne au jeu par ses propres moyens également.
- Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement. Du désinfectant est disponible pour eux dans la cabine de chronométrage.
- Le personnel en cabine doit être réduit au minimum.
- A l'exception du speaker, le port du masque est obligatoire pour le personnel de cabine si la distance de 1.5m ne peut pas être respectée.
- Le port du masque est également obligatoire lors de tous les contacts entre le personnel de cabine et les arbitres ou le staff des équipes.
- Les masques sont déposés dans une poubelle refermable située vers les bancs des joueurs

## **7. Comportement du public / Restaurant**

- Les prescriptions en matière de distanciation (1.5m) et d'hygiène sont prioritaires. Si la distance ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.
- L'accès au public est autorisé sur les gradins uniquement et selon les règles établies par le personnel de la patinoire.
- Le restaurant de la patinoire de Montchoisi est ouvert au public et est tenu de mettre en œuvre le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration de GastroSuisse et Hôtellerie-Suisse.